

Descriptif et compétences spécifiques pour « Exercices pratiques des marchés publics »

Descriptif de la formation

Objectifs

A la fin du cours de «Exercices pratiques sur les marchés publics», l'apprenant sera capable d'(e) :

- distinguer les différents types de marchés et prescrire la procédure adéquate aux situations présentées ;
- décrire les principales règles relatives à l'exécution des marchés ;
- décomposer un cahier des charges et en extraire les différentes parties ;
- composer un cahier des charges, quel que soit le mode de passation ;
- arrêter et pondérer de la manière la plus optimale des critères d'attribution ;
- mener une séance de négociation dans le cadre d'une procédure négociée ;
- analyser et corriger ou exclure des offres reçues conformément aux exigences d'un cahier des charges ;
- préparer des délibérations d'attribution de marchés ;
- dégager des bonnes pratiques pour des marchés spécifiques ou très peu courants.

Volume horaire : 20 h (examen compris).

Public : Tout public

Lieu de formation : Mons, Tournai, Morlanwelz, Marcinelle (choix à préciser dans la candidature).

Horaire : en journée (choix à préciser dans la candidature).

Compétences spécifiques pour les formations RGB

• Respecter les objectifs des formations

Des objectifs pour chacun des cours ont été validés par le CRF. Les formateurs dispensant ces matières sont tenus de respecter ces objectifs.

• Utiliser et mettre en application les fiches descriptives

Des fiches descriptives ont été établies en collaboration avec les formateurs pour chacun de ces cours.

Ces fiches constituent un fil rouge à respecter par l'ensemble des formateurs. Elles visent à assurer une cohérence entre les différents groupes organisés pour une même matière et reposent sur une triple concordance entre les objectifs du cours, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation des acquis.

Les formateurs s'engagent à respecter ce qui est convenu dans les fiches descriptives.

- **Favoriser une approche pédagogique participative**

Une approche pédagogique participative est encouragée. Ces méthodes sont en lien avec les objectifs des formations.

Pour certaines matières, des compétences spécifiques sont requises en matière d'utilisation de méthodes pédagogiques participatives.

- **Être disponible aux périodes requises par la planification des formations**

Les formations sont organisées selon un planning défini. Lorsqu'une formation nécessite la mise en place de plusieurs groupes, la planification de l'ensemble des groupes est organisée en parallèle sur une même période.

Les formateurs doivent être disponibles à la période concernée.

Les formateurs peuvent solliciter d'être désignés pour plusieurs matières. Dans ce cas, lors de la désignation, leur disponibilité sera prise en compte afin de déterminer si cela est compatible avec la programmation des cours.

- **Participer à l'amélioration des formations**

Les formateurs complètent une autoévaluation à la fin de leur formation. Les formateurs signalent, le cas échéant, les améliorations à apporter aux formations et à leur organisation.

Les responsables des cellules pédagogique et RGB se tiennent à la disposition des formateurs.

Compétences spécifiques pour la formation « Exercices pratiques des marchés publics »

Cette formation nécessite de la part du formateur des compétences approfondies en matière de marchés publics. Il doit ainsi maîtriser les bases légales en vigueur en la matière et être capable de la mettre en application. Une expérience professionnelle en la matière est donc requise de la part du formateur.

Même si les apprenants ont participé à la formation « Notions de marchés publics » et éventuellement à « Approfondissement sur les marchés publics » (cours optionnel), la majorité d'entre eux ne travaillent pas dans un service en charge des marchés publics. Le formateur doit donc posséder des compétences pratiques permettant de concrétiser et dispenser cette matière à un public non averti.

Les objectifs de ce cours sont essentiellement liés au développement de savoir-faire et nécessitent donc la réalisation d'exercices. Le formateur doit donc être capable d'encadrer la réalisation des exercices et leur correction ainsi que de réaliser des rappels théoriques ciblés en fonction des exercices. L'évaluation des acquis se fait sur base de la préparation écrite d'un exercice récapitulatif et sur sa présentation orale ultérieurement.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
vanessa.iserbyt@hainaut.be